

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2019

N°2019-04-11

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 44

Dont pouvoirs : 9

Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 27 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Brossac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. Pierre BAUDET, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme SWISTECK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel - M. BARBOT Jean-Pierre - **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry - M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - M. DEAU Loïc (Reignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) a donné pouvoir à M. PROVOST Jean-Jacques (Barret) - M. MASSE Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme IMBERT Pascale (Berneuil) – Mme SOULARD Annick (Brossac) – Mme Garneau Janine (Chillac) – M. BLUTEAU Jacky (Lachaise) – M. PETIT Bernard (Oriolles) - M ROBIN Eric (St Bonnet) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard (Baignes) – Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux), Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)- M. CHATELLIER Dominique (Barret) – M ELION Jean-Pierre (M. Brie sous Barbezieux), CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. DEAU Loïc (Reignac) – M. NAU Jean-Louis (Salles de Barbezieux) – M. DECELLE Guy (Val des Vignes) – M. VERGNON Philippe (Val des Vignes), M. LE FLOCH Gilles (Vignolles).

N°11 - Objet : Approbation de la carte communale de Chillac

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment pris en son Livre I, Titre VI, Chapitre III, relatif à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution de la Carte Communale et plus particulièrement ses articles L.163-3 et suivants ainsi que R.163-1 à R.163-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2016 prescrivant l'élaboration de la carte communale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 09 juin 2017 autorisant la Communauté de communes des 4B Sud-Charente à poursuivre la procédure d'élaboration de la carte communale engagées par la commune ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-05-12 en date du 29 juin 2017 acceptant la reprise de la procédure d'élaboration de la carte communale ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 13 février 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019119-MPA du 21 mars 2019 portant ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration de la carte communale de la commune de Chillac ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnant un avis favorable au projet d'élaboration de la carte communale en date du 13 juin 2019 ;

Vu les tableaux joints en annexe relatif à la prise en compte des avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique ;

Le projet d'élaboration de cette carte communale a été prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 29 janvier 2016. Ce document d'urbanisme est le premier de la commune.

La commune a connu, ces dernières années, un développement léger mais régulier qu'elle souhaite maintenir pour les années à venir, par une stratégie articulée autour de 4 axes principaux :

- La préservation des aménités naturelles et du patrimoine culturel par l'intermédiaire de la préservation et de la gestion de la ressource en eau, de la protection de la trame, des

continuités écologiques mais aussi de la valorisation du patrimoine local, des perspectives paysagères ainsi que des panoramas ;

- La gestion des risques et des nuisances par la limitation du développement de l'urbanisation sur des secteurs à risque (feu de forêt, inondation, transport de matières dangereuses...) ;
- Le maintien et le développement des activités économiques existantes notamment en préservant les espaces agricoles et forestiers ;
- La maîtrise du développement urbain autour du cœur de vie, notamment par la mobilisation de 1,3 ha en densification et 0,6 ha qui seront urbanisé en extension de l'urbanisation existante.

Le projet de carte communale a fait l'objet d'une enquête publique du 12 avril au 15 mai 2019 au cours de laquelle 2 observations ont été portées sur les registres et 1 courrier électronique a été adressé au commissaire-enquêteur. Préalablement à l'enquête publique, le projet de carte communale a été transmis aux personnes publiques associées mentionnées par le code de l'urbanisme. Elles ont émis leur avis sur le projet de carte communale par courrier et lors de la réunion du 13 février 2019. Les tableaux joints en annexe de la délibération répertorient les modifications et les précisions apportées à la carte communale suite à la prise en compte des avis des personnes publiques associées, de l'enquête publique et du commissaire-enquêteur.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la carte communale de la commune de Chillac ;
- précise que, conformément aux dispositions des articles R.163-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente et en Mairie de Chillac ainsi que d'une mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ;
- précise que le dossier approuvé de la carte communale de Chillac est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le **28 JUIN 2019**
Publié ou notifié le **28 JUIN 2019**
Touvérac, le **28 JUIN 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 28 juin 2019
le Président,
Jacques CHABOT.

